

**L'AMARRAGE**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2023**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
L'Amarrage

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme L'AMARRAGE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des revenus de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de dons à l'excédent des revenus sur les charges, à l'actif et aux soldes de l'actif net pour la période considérée et de l'exercice précédent.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autres points*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activités 2022-2023 de l'organisme, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ABG CPA SENCRL

Québec, le 19 juin 2023

---

CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133816

# L'AMARRAGE

## RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 6

	2023	2022
<b>Revenus</b>		
Subventions		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSS) de la Capitale-Nationale - PSOC	563 423 \$	521 657 \$
Centre de services scolaire de la Capitale	87 933	85 886
Emploi et développement social Canada (Emplois d'été Canada)	<u>8 868</u>	<u>13 037</u>
	<u>660 224</u>	<u>620 580</u>
Dons	18 195	35 237
Pension		
Emploi-Québec	4 368	4 176
Usagers	41 994	29 323
Stage et autres	2 498	5 762
Intérêts	5 731	1 192
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>833</u>	<u>833</u>
	<u>73 619</u>	<u>76 523</u>
	<u>733 843</u>	<u>697 103</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	607 859	533 630
Frais d'administration (annexe A)	47 539	51 329
Frais de logement (annexe B)	117 115	56 075
Frais d'hébergement (annexe C)	24 254	19 759
Amortissements des immobilisations corporelles	<u>10 543</u>	<u>10 988</u>
	<u>807 310</u>	<u>671 781</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges</b>	<u>(73 467) \$</u>	<u>25 322 \$</u>

## L'AMARRAGE

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 7

					2023	2022
	Investi en immobilisations corporelles	Réserve de remplacement	Réservé	Non affecté	Total	Total
<b>Solde au début</b>	<b>49 735 \$</b>	<b>19 346 \$</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>234 358 \$</b>	<b>453 439 \$</b>	<b>428 117 \$</b>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	(9 710)	54	-	(63 811)	(73 467)	25 322
Investissement en immobilisations corporelles net des activités de financement	63 027	-	-	(63 027)	-	-
Utilisation de fonds réservés (note 3)	-	-	(60 000)	60 000	-	-
Affectations internes (note 3)	-	-	80 000	(80 000)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>103 052 \$</u></b>	<b><u>19 400 \$</u></b>	<b><u>170 000 \$</u></b>	<b><u>87 520 \$</u></b>	<b><u>379 972 \$</u></b>	<b><u>453 439 \$</u></b>

**L'AMARRAGE****BILAN****31 MARS 2023****Page 8**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	<b>201 502 \$</b>	377 048 \$
Débiteurs (note 5)	<b>42 085</b>	26 542
Frais payés d'avance	<b>906</b>	906
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u><b>52 031</b></u>	<u>32 631</u>
	<b>296 524</b>	437 127
Placement réservé	-	19 346
Placements (note 6)	<b>50 017</b>	-
Immobilisations corporelles (note 7)	<u><b>306 457</b></u>	<u>114 154</u>
	<u><b>652 998 \$</b></u>	<u>570 627 \$</u>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 8)	<b>48 002 \$</b>	-
Créditeurs (note 9)	<b>224 465</b>	52 769
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>13 860</u>
	<b>272 467</b>	66 629
Dettes à long terme	-	49 167
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10)	<u><b>559</b></u>	<u>1 392</u>
	<u><b>273 026</b></u>	<u>117 188</u>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations corporelles	<b>103 052</b>	49 735
Réserve de remplacement	<b>19 400</b>	19 346
Réservé	<b>170 000</b>	150 000
Non affecté	<u><b>87 520</b></u>	<u>234 358</u>
	<u><b>379 972</b></u>	<u>453 439</u>
	<u><b>652 998 \$</b></u>	<u>570 627 \$</u>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## L'AMARRAGE

### FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Page 9

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	(73 467) \$	25 322 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 543	10 988
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(833)</u>	<u>(833)</u>
	(63 757)	35 477
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 4)	<u>1 309</u>	<u>(17 658)</u>
	<u>(62 448)</u>	<u>17 819</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette du placement réservé	-	(121)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 002)	(1 059)
Acquisition de placements	<u>(50 071)</u>	<u>-</u>
	<u>(98 073)</u>	<u>(1 180)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	48 002	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(63 027)</u>	<u>(43 742)</u>
	<u>(15 025)</u>	<u>(43 742)</u>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(175 546)</b>	<b>(27 103)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u><b>377 048</b></u>	<u>404 151</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u><u><b>201 502</b></u></u> \$	<u><u>377 048</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent un montant de 154 844 \$ figurant au poste créditeurs et relatif à des acquisitions d'immobilisations corporelles impayées en date de fin d'exercice.

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Il a pour mission d'offrir un lieu d'hébergement temporaire aux personnes éprouvant un problème de santé mentale et de favoriser, chez ces personnes, la réadaptation et le développement de compétences psychosociales, en vue d'une plus grande autonomie.

L'Amarrage est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est, par conséquent, exempté d'impôts.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des revenus et des charges pour les exercices visés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur l'excédent (insuffisance) des revenus sur les charges et sur la situation financière de l'organisme.

### Actif net

#### *Grevé d'affectations internes*

a) Investi en immobilisations corporelles

Représente les éléments d'actif, de passif, les revenus et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

b) Réserve de remplacement

Représente les montants grevés d'affectation spécifique relativement à une ancienne convention conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), échu en février 2023.

c) Réserve

Représente les montants grevés d'affectations spécifiques approuvées par le conseil d'administration.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Actif net (suite)**

#### *Non affecté*

Ce sont les sommes qui résultent des opérations courantes et qui peuvent être utilisées au bon vouloir de l'organisme.

### **Comptabilisation des revenus**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de pensions, stages et autres sont comptabilisés lorsqu'il existe une preuve convaincante d'une entente, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de placements sont constatés lorsque la mesure et le recouvrement des revenus en cause sont raisonnables sûrs. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Trésorerie et équivalents

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et suivant les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Bâtisse	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	10 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

### Apports reçus sous forme de services et de fournitures

Des bénévoles ont gracieusement consacré du temps à L'Amarrage afin d'assurer la prestation de ses services.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Apports reçus sous forme de services et de fournitures (suite)**

L'organisme reçoit également des denrées alimentaires de Moisson Québec.

En raison de la difficulté inhérente à la compilation des heures de bénévolat et de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports sous forme de services et de fournitures, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**3. AFFECTATIONS INTERNES**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 80 000 \$ et a décidé d'utiliser un montant de 60 000 \$ provenant des sommes réservées. L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2022	Affectations internes	Utilisation de fonds réservés	2023
Projet de logements sociaux	90 000 \$	-	-	90 000 \$
Rénovation de la bâtisse actuelle	60 000	10 000	60 000	10 000
Remplacement des meubles et équipements	-	30 000	-	30 000
Bonification des salaires	-	40 000	-	40 000
	<u>150 000</u> \$	<u>80 000</u> \$	<u>60 000</u> \$	<u>170 000</u> \$

**4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	2023	2022
Débiteurs	(15 543) \$	3 850 \$
Créditeurs	16 852	3 492
Apports reportés	-	(25 000)
	<u>1 309</u> \$	<u>(17 658)</u> \$

## 5. DÉBITEURS

	2023	2022
Clients	5 723 \$	1 958 \$
Sommes à recevoir de l'État	8 123	3 961
Subventions	22 929	20 623
Dons	<u>5 310</u>	<u>-</u>
	<u><u>42 085</u></u> \$	<u><u>26 542</u></u> \$

## 6. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôt à terme, intérêts au taux de 1,25 %, échéant en janvier 2024	27 031 \$	7 631 \$
Dépôt à terme, intérêts au taux de 4,25 %, échéant en février 2024	25 000	25 000
Placement garanti lié aux marchés, intérêts à un taux variant entre 0 % et 7,5 %, échéant en juin 2024	25 009	-
Placement garanti lié aux marchés, intérêts à un taux variant entre 0 % et 15 %, échéant en juin 2025	<u>25 008</u>	<u>-</u>
	102 048	32 631
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>52 031</u>	<u>32 631</u>
	<u><u>50 017</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	20 038 \$	-	20 038 \$
Bâtisse	356 119	297 617	58 502
Bâtisse en cours de construction	202 846	-	202 846
Mobilier de bureau	105 763	86 048	19 715
Équipement informatique	<u>9 034</u>	<u>3 678</u>	<u>5 356</u>
	<u><u>693 800</u></u> \$	<u><u>387 343</u></u> \$	<u><u>306 457</u></u> \$

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	20 038 \$	- \$	20 038 \$
Bâtisse	356 119	290 604	65 515
Mobilier de bureau	105 763	83 857	21 906
Équipement informatique	<u>9 034</u>	<u>2 339</u>	<u>6 695</u>
	<u>490 954</u> \$	<u>376 800</u> \$	<u>114 154</u> \$

La bâtisse en cours de construction consiste à un projet de 12 unités de logement subventionné dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Elle ne fait pas l'objet d'un amortissement.

## 8. EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 69 600 \$, consentie au taux préférentiel. L'emprunt, représentant le solde de la marge de crédit utilisée au cours de l'exercice, est garanti par la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Au 31 mars 2023, le taux préférentiel était de 6,7 %.

## 9. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	10 278 \$	5 167 \$
Salaires et frais courus	59 343	47 602
Immobilisations	<u>154 844</u>	<u>-</u>
	<u>224 465</u> \$	<u>52 769</u> \$

## 10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
Solde de début	1 392 \$	2 225 \$
Amortissement	<u>(833)</u>	<u>(833)</u>
Solde à la fin	<u>559</u> \$	<u>1 392</u> \$

## 11. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés contribuent au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) qui est à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (R-15.1.r.2) et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 4 % des salaires cotisables pour une charge de retraite de 3 917 \$.

## 12. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur totalise 4 582 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	1 833 \$
2025	1 833 \$
2026	916 \$

## 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique son exposition aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de son emprunt bancaire.

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. L'organisme effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

	2023	2022
<b>Annexe A</b>		
<b>Frais d'administration</b>		
Cotisations et abonnements	4 135 \$	2 744 \$
Formation	4 269	3 395
Frais de déplacement	2 989	1 223
Intérêts et frais bancaires	2 095	1 850
Mauvaises créances	680	-
Papeterie et frais de bureau	14 285	14 194
Publicité	1 743	5 340
Services professionnels	13 679	17 477
Télécommunications	<u>3 664</u>	<u>5 106</u>
	<u><u>47 539</u></u> \$	<u><u>51 329</u></u> \$

**Annexe B****Frais de logement**

Assurances	5 213 \$	4 663 \$
Énergie	4 978	4 774
Entretien et réparations	102 936	42 880
Intérêts sur la dette à long terme	613	1 077
Taxes foncières	<u>3 375</u>	<u>2 681</u>
	<u><u>117 115</u></u> \$	<u><u>56 075</u></u> \$

**Annexe C****Frais d'hébergement**

Activités et matériel	7 375 \$	5 541 \$
Entretien ménager	1 428	1 237
Nourriture	14 339	11 817
Télécommunications	<u>1 112</u>	<u>1 164</u>
	<u><u>24 254</u></u> \$	<u><u>19 759</u></u> \$